



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-16394

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

VU l'arrêté de délégation du 2 avril 2026

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités évacuation de terre que doit réaliser **JARDISSIMO** demeurant **3 rue Albert REMY 21370 PLOMBIERES LES DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **RUE BERLIER du 14/09/2026 au 18/09/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX

CIRCULATION REDUITE, LIMITATION DE VITESSE et NEUTRALISATION DE VOIE

15 RUE BERLIER (Dijon), à compter du 14/09/2026 et jusqu'au 18/09/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La largeur de la chaussée circulaire sera réduite de 3 mètre(s), au droit du numéro 15, sur 10 mètres linéaires.

La circulation est rendue libre chaque soir.

Les accès aux immeubles resteront préservés.

La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h.

Un passage libre de 1,00 mètres minimum devra être assuré pour garantir totalement la sécurité des piétons tant au regard de la circulation qu'à celui de l'activité liée à la présente autorisation. Ce passage devra toujours être laissé en parfait état de propreté.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise JARDISSIMO.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK et Bureau de suivi et d'analyse d'activité
- JARDISSIMO

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 25 août 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat et aux travaux sur l'espace public

Dominique MARTIN-GENDRE